



achat maison succession familiale

Par **scoubidou57**, le **27/10/2011** à **17:10**

bonjour a tous ,besoin de conseil

mes grand parents sont decedés,il legue a leurs 5 enfants une maison que moi ,petit fils des defunts ,me suis proposé d 'acheter.(mes oncles et tantes ont tous acceper)

Avant de faire une demande de pret a ma banque ,je suis allé demander au notaire pour combien il y aurait de frais ,celui ci m a dit 3411euro car vous etes le petits fils.

je fais ma demande de pret qui est acceptée et envoi les papier au notaires pour qu il puisse preparer l acte de vente .ainsi que le diagnostic de la maison ,car il était a ma charge ,comme l on emander mes oncles et tantes

Hier au courrier ,je reçois le projet d acte de vente et surprise les frais sont passé de 3411euro a 8071 euro ,j appelle donc le notaire et celle ci me repond que c est parce que ma femme est moi avons un compte joint et que de ce faite ,elle figure sur la demande de pret (normal c est mon epouse !!) du coup le taux augmente ,elle refait les calcul et me dis que ca passerai a 6513 euro ,trouver vous ca normal, moi perso je trouve ca tres bizarre car il savait deja des le debut que j étais marié.(ou peut on trouver une grille des frais de notaire)

Tellement emerveiller par cette decouverte j en ai oublié de lui demander d autre renseignement

car sur l etat previsionnel des frais droit et emolument

figure 1)prix de vente

2) montant previsionnel frais de vente donc les 8071 euro

3)montant previsionnel frais de pret a 997 euro (je sais pas a quoi ca correpond)

4) prorata taxe fonciere 105euro (ca je pense que c est notre du de la taxe fonciere pour cette année)

voila donc si vous pouvez m aider a comprendre car le je nage dans le flou totale

derniere question les frais sont calculer d apres le prix immobilier+mobilier ou autrement?

merci par avance ,impatient de vous lire